

Les administrateurs Force Ouvrière de la CAF 77 :
MM. M.BIERNAT, D.CHARPENTIER, P.LEGRAND et D.SIRERE
2, rue de la Varenne
77000 MELUN

A Madame, Monsieur, Sénateur, Sénatrice,
Député, Conseiller(e) Général,
de Seine et Marne et Conseiller(e) Régional IdF

Madame, Monsieur,

La situation de la gestion administrative de la CAF77 est devenue insoutenable et a dépassé la ligne rouge.

Le traitement des dossiers ouverts en date de 25 février 2011 avec 34916 dossiers complexes restant à traiter, et un stock de 81929 à ouvrir, est dramatique.

Les antennes CAF de Chelles, Coulommiers, Lognes, Montereau, Nemours et Provins, destinées à recevoir les allocataires sont fermées.

Le siège de Melun et l'antenne de Meaux ne sont ouverts au public que 4 jours par semaine dans des conditions inadmissibles.

Après avoir fait longuement la queue debout à l'extérieur, ils sont reçus à l'accueil flash qui a 5 minutes pour les écouter et examiner leurs dossiers.

Dans un deuxième temps, si le dossier est complexe, ils sont dirigés vers un guichet qui a 10 minutes maximum à consacrer à l'allocataire ou à un bureau qui n'a que 15 minutes pour régler le problème.

Au-delà les allocataires sont éconduits en leur demandant leurs numéros de téléphone pour les rappeler ultérieurement.

En ce qui concerne le RSA, la CAF77 ne remplit plus ses engagements :

- le premier contact est orienté systématiquement vers les CCAS, et pour les autres demandeurs la CAF assure le minimum sur rendez-vous.

Dans le cadre de notre département en expansion démographique constante et en aggravation de paupérisation, le non remplacement des départs en retraite du personnel titulaire n'est plus admissible.

Madame, Monsieur, Sénateur, Sénatrice, Député, Conseiller(e) Général de Seine et Marne et Conseiller(e) Régional IdF, nous comptons sur votre diligente attention pour que vous interveniez avec célérité auprès des pouvoirs publics, afin que la CAF de Seine et Marne puisse avoir les moyens en personnel titulaire afin d'assurer sa mission de service républicain.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération syndicaliste.

MELUN le 30 mars 2011.